Envoyé en préfecture le 26/05/2026
Reçu en préfecture le 26/05/2026
Publié le
ID : 035-243500659-20260520-D2026_05_15-DE

Pays de Châteaugiron Communauté

**Extrait du registre des délibérations** **2026 – 05 – 15**
Décision du 20 mai 2026

# CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE

L'an deux-mille-vingt-six, le **20 mai** à 20h, le Conseil communautaire du Pays de Châteaugiron Communauté, dûment convoqué par le Président, Dominique DENIEUL, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil communautaire du Pays de Châteaugiron Communauté.

| | |
|---|---|
| ***Date de convocation*** | 13 mai 2026 |
| ***Nombre de membres*** | En exercice : 35<br>Quorum : 18<br>Présents : 26<br>Votants : 31 (5 pouvoirs) |
| ***Présents*** | **Châteaugiron :** Olivier BODIN, Anne-Marie ECHELARD, Philippe LANGLOIS, Schirel LEMONNE, Jean-Marc LEVEQUE, Ludovic LONCLE, Séverine MAYEUX, Bénédicte PINARD, Christophe REBULARD, Catherine TAUPIN.<br>**Domloup :** Sébastien CHANCEREL, Sylviane GUILLOT, Jacky LECHABLE, Michel MERCIER.<br>**Noyal-sur-Vilaine :** Sébastien COQUELIN, Nadège GASPARETTO, Céline GOVEN, Marie-Claude HELSENS, Marielle MURET-BAUDOIN.<br>**Piré-Chancé :** Patricia CASSONNET, Dominique DENIEUL, Martine JOUANNET.<br>**Servon-sur-Vilaine :** Benoît DUFLOS, Rozanne JAMAIN, Dominique MARCHAND, Melaine MORIN. |
| ***Absents excusés*** | François BRISSIER (pouvoir à Ludovic LONCLE), Stéphanie DOUESSIN, Laëtitia MIRALLES (pouvoir à Anne-Marie ECHELARD), Géraldine HARNOIS-MARTIN (pouvoir à Sylviane GUILLOT), Emmanuel CASADO (pouvoir à Sébastien COQUELIN), Victor CORREIA (pouvoir à Marie-Claude HELSENS), Stéphane LENFANT, Lara BAKHOS. |
| ***Absents*** | Jean-Benoît DUFOUR |
| ***Secrétaire de séance*** | Patricia CASSONNET |

## Aire de Grand Passage – Noyal sur Vilaine : protocole de scolarisation

Anne-Marie ECHELARD rappelle que le Pays de Châteaugiron Communauté dispose de la compétence « Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs définis aux 1° à 3° du II de l'article 1er de la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage.

Dans le cadre de l'accueil des groupes de gens du voyage sur l'aire de grand passage de Noyal-sur-Vilaine, un protocole local de scolarisation a été élaboré afin d'organiser et de faciliter l'accès à l'école des enfants présents lors des périodes de stationnement.
Ce document a été élaboré en concertation avec l'ensemble des partenaires concernés par la scolarisation et l'accueil des enfants : direction académique des services de l'Education Nationale et les personnels concernés (directeurs d'école, principal de collège), la CASNAV Bretagne (Centre Académique pour la Scolarisation des enfants allophones Nouvellement Arrivés et des enfants issus de familles itinérantes et de Voyageurs), la commune de Noyal-sur-Vilaine, le GIP AGV35 et le Pays de Châteaugiron Communauté.

L'objectif de ce protocole, joint en annexe, dont la coordination est assurée par la direction du service enfance, jeunesse et sport de la commune de Noyal-sur-Vilaine, est de préciser le rôle de chaque acteur, de favoriser des modalités d'accueil adaptées et de sécuriser les conditions de scolarisation des enfants présents temporairement sur le territoire.

Envoyé en préfecture le 26/05/2026
Reçu en préfecture le 26/05/2026
Publié le
ID : 035-243500659-20260520-D2026_05_15-DE

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :**

- ✓ de valider ce protocole de scolarisation ;
- ✓ d'autoriser le Président à exécuter cette décision et à signer tout document s'y rapportant.

Pour copie conforme,
Le Président,

**Dominique DENIEUL**

La Secrétaire de séance,

**Patricia CASSONNET**